



Méthodologie du guide à la suite du classement.

Le classement :

Le premier

1^{er} : Sony Ericsson (+1 place)

Sony Ericsson passe de la deuxième à la première place en améliorant son score sur la déclaration des performances de recyclage de téléphones mobiles obsolètes. L'entreprise affiche un soutien affirmé au Principe de Précaution et à la Responsabilité Individuelle du Producteur. Sony Ericsson s'est engagée, d'ici le 1er janvier 2008, à éliminer l'usage des retardateurs de flamme bromés (RFB), encore présents dans 2 applications. Cette échéance vaut aussi pour l'élimination des phtalates, du béryllium et de certains usages de composés d'antimoine. Tous les nouveaux modèles de téléphone mobile commercialisés depuis 2006 sont déjà exempts de PVC, un plastique chloré.

Le bémol : Contrairement à ce qu'annonce Sony sur le recyclage des téléphones obsolètes dans six pays, après enquête, aucun service de reprise n'est offert aux consommateurs de Thaïlande, de Russie, d'Argentine et d'Inde.

Le dernier

18^{ème} : Nintendo (nouvel entrant)

Nintendo fait son entrée dans le Guide en dernière position. L'entreprise récolte un zéro pointé sur tous l'ensemble des critères de références. Elle a donc toute latitude pour s'améliorer.

De la 2^{ème} à la 17^{ème} place

2^{ème} : Samsung (+ 6 places)

Samsung se hisse de la 8^{ème} à la 2^{ème} place, suite à la commercialisation de produits exempts des substances chimiques les plus dangereuses ; tous les nouveaux modèles d'écran LCD sont maintenant exempts de PVC et tous les nouveaux modèles de téléphone mobile ont des circuits imprimés, des boîtiers et des périphériques quasiment exempts de retardateurs de flamme bromés. L'entreprise fait le plein de points sur tous les autres critères chimiques.

Samsung s'améliore aussi sur la déclaration de ses performances de recyclage de produits obsolètes et fournit une information de qualité aux consommateurs désireux de se défaire leurs appareils usagés – au moins pour les produits pour lesquels Samsung fournit un service de reprise.

Le bémol : Samsung perd des points en limitant son offre de reprise des déchets électroniques à quelques pays et quelques catégories de produits.

3^{ème} : Sony (+3 places)

Sony a effectué une progression constante, en atteignant la 3^{ème} place, après avoir été dernier dans la version 4 du guide puis 6^{ème} dans le dernier classement. L'entreprise marque des points en s'améliorant sur la déclaration de ses performances de recyclage de produits obsolètes.

Les points forts de Sony demeurent la large panoplie de son offre en produits exempts de PVC, modèles de portable VAIO, Walkman, caméras et appareils photo numériques, et son engagement à éliminer totalement le PVC et les RFB d'ici 2010. Le programme de reprise et de recyclage de Sony est bien établi, en particulier aux Etats-Unis et l'entreprise fournit une information claire aux consommateurs désireux de se défaire leurs appareils usagés.

4^{ème} ex-aequo : Dell (- 1 place)

Dell perd une place et devient 4^{ème} ex-aequo, tout simplement parce que son score n'a pas changé depuis le dernier classement et que des entreprises concurrentes l'ont dépassée. Dell applique une définition claire du principe de précaution en s'engageant à substituer le PVC et les retardateurs de flamme bromés (RFB) et en soutenant explicitement la RIP, Responsabilité individuelle du producteur. Dell a aussi annoncé son intention de mettre en place, sur l'ensemble des pays où elle commercialise ses produits, des services de reprise et de recyclage des produits obsolètes ouverts aux particuliers.

Le bémol : aucun produit Dell actuellement sur le marché n'est exempt de PVC et de RFB.

4^{ème} ex-aequo : Lenovo (- 1 place)

Lenovo perd une place et devient 4^{ème} ex-aequo, son score n'ayant pas changé depuis le dernier classement, elle s'est laissée dépasser. Lenovo doit son bon score aux règles adoptées en matière de substances chimiques et à son engagement à éliminer tous les usages du PVC et des retardateurs de flamme bromés (RFB). Lenovo a mis en place par ailleurs un vaste programme de reprise et de recyclage. Néanmoins celui-ci comporte des faiblesses : par exemple, en Thaïlande, il est limité dans le temps.

Le bémol : Lenovo doit encore commercialiser des modèles exempts de PVC et de retardateurs de flamme bromés (RFB), critère sur lequel l'entreprise ne marque pour l'instant aucun point.

6^{ème} : Toshiba (+ 4 places)

Toshiba passe de la 10^{ème} à la 6^{ème} place grâce à son engagement à éliminer le PVC et les RFB de l'ensemble de sa gamme de produits d'ici 2009 et en s'améliorant aussi sur la déclaration de ses performances de recyclage de produits obsolètes. Toshiba propose des modèles d'ordinateurs portables dont les circuits imprimés, sont exempts de RFB, ainsi que des produits certifiés EcoMark sans PVC.

Le bémol : Toshiba a récemment affirmé son soutien à la Responsabilité individuelle du producteur (RIP) sur les produits en fin de vie, ce qui n'est pour l'instant récompensé d'aucun point tant que l'entreprise reste membre de l'EMCRR (Electronic Manufacturers' Coalition for Responsible Recycling), un lobby actif aux USA qui refuse le principe de RIP, lui préférant celui d'une taxe pour le recyclage acquittée par les consommateurs à l'achat (Advanced Recycling Fees).

6^{ème} ex-aequo : LGE (-1 place)

LGE perd une place et devient 6^{ème} ex-aequo, son score n'ayant pas changé depuis le dernier classement, elle s'est laissée dépasser. LGE marque des points sur les critères chimiques et a également commercialisé des modèles de téléphones mobiles dont les composants sont exempts de RFB. LGE soutient maintenant sans ambiguïté la Responsabilité individuelle du producteur (RIP) et a amélioré son programme volontaire de reprise et de recyclage des déchets électroniques.

Le bémol : ce dernier reste néanmoins limité aux téléphones mobiles.

8^{ème} : Fujitsu Siemens Computers (- 1 place)

Fujitsu Siemens Computers (FSC) perd une place en devenant 8^{ème} du classement car l'entreprise n'a pas évolué d'un iota sur un seul des critères. FSC a une bonne position sur le principe de précaution et commercialise des PC dont de nombreux composants sont exempts de RFB.

Le bémol : FSC n'a toujours pas fixé d'échéance pour l'élimination du PVC et des RFB de l'ensemble de sa gamme. L'entreprise doit encore déclarer ses performances de recyclage sur la base d'un pourcentage des ventes passées. FSC a renforcé la couverture de son programme de reprise et de recyclage mais pas suffisamment pour améliorer son score sur ce critère.

9^{ème} : Nokia (- 8 places)

Nokia s'effondre de la 1^{ère} à la 9^{ème} place, sous le coup d'un point de pénalité pour mauvaise conduite sanctionnant la mise en œuvre de son programme de reprise et de recyclage : les représentants de Nokia aux Philippines, en Thaïlande, en Argentine, en Russie et en Inde n'étaient pas informés du programme de leur entreprise et disposaient souvent d'informations contradictoires. De plus, en Thaïlande, en Russie et en Argentine, l'information sur le service de reprise n'est même pas disponible dans la langue nationale.

Nokia n'en demeure pas moins bien notée sur les critères chimiques, ayant déjà éliminé le PVC de ses nouveaux modèles de téléphone mobile et progressant dans l'élimination des RFB dans quelques applications restantes (circuits flexibles). Nokia marque aussi des points pour son soutien à la RIP.

Le bémol : Nokia ne communique toujours pas précisément sur ses performances de recyclage sur la base d'un pourcentage des ventes passées.

10^{ème} : HP (+ 3 places)

HP progresse de la 13^{ème} place à la 10^{ème}, en fournissant enfin une échéance d'élimination du PVC et des RFB d'ici 2009. Mais cela ne concerne malheureusement que les seuls appareils informatiques et non l'ensemble de sa gamme de produits. HP a clarifié les ambiguïtés dans son soutien à la RIP et jouit maintenant du maximum de points sur ce critère.

Le bémol : Bien qu'HP soit la première entreprise à avoir communiqué ses performances de recyclage sur la base d'un pourcentage des ventes passées, elle doit encore élargir la couverture de son programme volontaire de reprise pour maximiser son score sur les critères « déchets ».

11^{ème} : Apple (+1 place)

Apple progresse d'une place et devient 11^{ème} après avoir publié sur son site de nouvelles informations sur son offre en produits plus verts. Tous les nouveaux iMac disposent maintenant de boîtiers et de cartes à circuit imprimés exempts de brome (c'est aussi le cas de nombreux iPod) ainsi que de câbles internes sans PVC. Apple s'est engagée à éliminer tous les usages de PVC et de RFB d'ici fin 2008, et fournit plusieurs exemples de substances additionnelles dont l'élimination est planifiée, comme l'arsenic des écrans LCD et le mercure. Apple communique des fiches de données de sécurité pour l'ensemble de ses produits.

Le bémol : Apple doit toujours s'engager à soutenir le principe de précaution et la responsabilité individuelle du producteur. Il lui faut aussi publier sa liste de substances soumises à restriction/interdiction sur son site et améliorer la couverture de son programme de reprise.

12^{ème} : Acer (-1 place)

Acer perd une place en devenant 12^{ème} du classement car le score de l'entreprise n'a pas évolué et s'est donc laissée dépasser. Elle doit ses points à sa bonne politique

chimique (échéance à 2009 pour le PVC et les RFB) mais doit encore commencer à commercialiser des produits exempts de PVC et de RFB.

Le bémol : Acer communique plus clairement sur ses politiques et pratiques en matière de gestion des déchets mais il reste encore beaucoup à faire dans la mise en place concrète de services de reprise et de recyclage des produits obsolètes. Notons que depuis la parution du dernier classement, les consommateurs indiens n'ont plus à payer 1000 roupis (environ 24 euros) pour la reprise de leur PC. Le recyclage est maintenant gratuit, en revanche les frais d'envoi restent à la charge du consommateur. Enfin, Acer ne déclare toujours pas ses performances de recyclage sur la base d'un pourcentage des ventes passées.

13^{ème} : Panasonic (+ 1 place)

Panasonic progresse mécaniquement d'une place et devient 13^{ème} sans avoir modifié son score depuis le dernier classement. Panasonic commercialise une liste de plus en plus riche de produits exempts de PVC : lecteurs/enregistreurs DVD, home cinéma et magnétoscopes. Il commercialise aussi 2 modèles d'éclairage exempts de RFB et fabrique des circuits imprimés sans halogène pour certaines applications. Panasonic s'est aussi engagée à éliminer tous les usages de PVC de ses produits – en commençant par le câblage interne où la présence de PVC nuit au recyclage – et a fixé une échéance à 2011 pour l'éliminer des ordinateurs portables. Côté RFB, l'entreprise doit encore élargir son engagement limité pour l'instant à leur élimination d'ici 2011 des téléphones mobiles et des ordinateurs portables – une fraction réduite de l'offre commerciale de Panasonic.

Le bémol : Panasonic pêche totalement par manque de soutien à la RIP et ses programmes volontaires de reprise trop limités. Panasonic ne déclare toujours pas ses performances de recyclage sur la base d'un pourcentage des ventes passées.

14^{ème} : Motorola (- 5 places)

Motorola s'effondre de la 9^{ème} à la 14^{ème} place, sous le coup d'un point de pénalité pour mauvaise conduite sanctionnant la mise en œuvre de son programme de reprise et de recyclage. Nous avons testé sur le terrain le programme de Motorola, résultat : aux Philippines, en Thaïlande et en Inde, les agents Motorola ne sont pas très informés, en Russie, aucun service de reprise n'est offert aux consommateurs.

Motorola propose à ses clients un nombre croissant de modèles de téléphone mobile dont les cartes à circuits imprimés sont exemptes de RFB, ce qui ne représente qu'une portion de sa large gamme de produits couvrant des équipements réseaux pour particuliers (wifi, boîtiers adsl) et professionnels, ainsi que des talkies-walkies. Motorola a mis en place un programme de reprise dans 57 pays, ce qui couvre 90% de ses ventes mondiales de téléphones mobiles. Motorola a déclaré un taux de recyclage de téléphones mobiles obsolètes de 3,32%, sur la base des ventes effectuées 12-24 mois avant (ce qui correspond à la durée de vie moyenne d'un mobile).

Le bémol : Motorola ne propose toujours pas d'information quant à l'existence de modèles sans PVC et doit encore s'engager à une échéance d'élimination de l'ensemble des RFB et du PVC de sa gamme de produits.

15^{ème} : Sharp (nouvel entrant)

Sharp fait son entrée dans le guide en 15^{ème} place, en tête du quatuor des nouveaux (Microsoft, Philips, Nintendo). Sharp marque des points sur la plupart des critères de « gestion des substances chimiques » ; son offre commerciale comporte déjà des modèles dont les composants sont exempts de PVC et de RFB. Par exemple, tous les mobiles Sharp (vendus au Japon) et plusieurs modèles de téléviseurs à écran LCD sont exempts de PVC, accessoires non compris. Sharp s'est engagé à éliminer le PVC et tous les retardateurs de flamme bromés de sa gamme de produits d'ici la fin 2010.

Le bémol : pour améliorer son score, Sharp doit encore travailler sur les critères de « gestion des déchets ».

16^{ème} : Microsoft (nouvel entrant)

Microsoft fait son entrée dans le guide à une modeste 16^{ème} place (sur 18). L'entreprise marque des points pour sa gestion des substances chimiques et pour son engagement à éliminer le PVC et les RFB à l'échéance un peu tardive (comparativement à d'autres) de 2011.

Le bémol : Microsoft n'engrange que peu de points sur les critères « gestion des déchets » ; elle communique ses performances de recyclage sur la base d'un pourcentage des ventes passées mais uniquement pour le marché européen.

17^{ème} : Philips (nouvel entrant)

Philips fait son entrée dans le guide à la 17^{ème} et avant-dernière place. Philips marque quelques points pour sa politique chimique et son soutien au principe de précaution bien que sa définition de ce dernier reste à clarifier. Philips s'est engagée à éliminer les retardateurs de flamme bromés de ses produits mais n'a pas encore fixé d'échéance.

Le bémol : Pas d'engagement par contre sur l'élimination du PVC. Philips n'obtient pas le moindre point sur les critères de « gestion des déchets », un domaine sur lequel elle ne peut que s'améliorer dans le futur.

Méthodologie

L'objectif de ce guide est d'offrir un outil aux gens pour éclairer leurs choix de consommation mais aussi de faire émerger une demande forte de produits électroniques exempts de substances dangereuses, qui pourront ensuite être recyclés sans polluer l'environnement et mettre en danger la santé des travailleurs du recyclage, en Europe mais aussi dans les pays en voie de développement.

Le guide « pour une high-tech responsable » attribue une note sur 10 aux **dix-huit plus gros fabricants mondiaux de téléphones mobiles, d'ordinateurs, de téléviseurs et de consoles de jeux** d'après les informations qu'ils mettent à la disposition du grand public sur leurs sites internet et selon plusieurs critères :

1. La politique en matière d'élimination des substances chimiques dangereuses

- une politique fondée sur le principe de précaution ;
- une gestion des substances chimiques : restriction/interdiction de substances dangereuses, politique d'identification de substances problématiques pour leur future élimination ;
- échéance pour l'abandon progressif de tous les usages du PVC ;
- échéance pour l'abandon progressif de tous les usages de retardateurs de flamme bromés (RFB), et pas seulement ceux déjà interdits par la directive européenne RoHS (restriction des substances dangereuses) ;
- commercialisation de modèles déjà exempts de PVC et de RFB.

2. Un engagement pour une responsabilité du producteur à reprendre et recycler les « e-déchets », c'est-à-dire les produits électroniques obsolètes :

- soutien à la responsabilité (financière) individuelle du producteur – c'est-à-dire la prise en charge financière de la gestion des produits obsolètes, par la mise en place de programmes de récupération et de recyclage de leurs appareils ;
- mise en place de programmes de reprise et de recyclage dans tous les pays où leurs produits sont commercialisés, y compris en l'absence de législations nationales instaurant une responsabilité du producteur de déchets électroniques ;
- fourniture d'informations claires pour les clients sur les services de récupération et de recyclage dans tous les pays où leurs produits sont commercialisés ;
- publication des quantités de déchets électriques et électroniques (DEEE) collectées et recyclées sur la base d'un pourcentage des ventes passées.

Pénalités : un point de pénalité sur le barème de 10 points sanctionne les mauvaises conduites des entreprises telles que double discours, déclaration mensongère sur la gestion des substances chimiques ou des déchets, ou activité écologiquement irresponsable.

Egalité des scores : En cas d'ex-aequo sur un score global équivalent, pour départager les entreprises, nous accordons un rang hiérarchique supérieur à l'effort d'éco conception et donc à l'entreprise qui marque le meilleur score sur les critères « substances chimiques ».

La sixième édition du classement en un clin d'œil

rang	nov-décembre 2007	septembre 2007	juin 2007	mars 2007	décembre 2006	août 2006
1	Sony Ericsson (7,7/10) ↑	Nokia (8/10)	Nokia (8/10)	Lenovo (8/10)	Nokia (7,3/10)	Nokia (7/10)
2	Samsung (7,7/10) ↑	Sony Ericsson (7,7/10)	2 ^e <i>ex-aequo</i> Dell (7,3/10) Lenovo (7,3/10)	Nokia (7,3/10)	Dell (7/10)	Dell (7/10)
3	Sony (7,3/10) ↑	3 ^e <i>ex-aequo</i> Dell (7,3/10) Lenovo (7,3/10)		Sony Ericsson (7/10)	Fujitsu-Siemens (6/10)	HP (5,7/10)
4	4 ^e <i>ex-aequo</i> Dell (7,3/10) ↓ Lenovo (7,3/10) ↓		LGE (7/10)	Sony Ericsson (7/10)	Dell (7/10)	Motorola (6/10)
5			Samsung (6,7/10)	Samsung (6,3/10)	Sony Ericsson (5,7/10)	Samsung (5/10)
6	6 ^e <i>ex-aequo</i> Toshiba (7/10) ↑ LGE (7/10) ↓	Sony (7/10)	Motorola (6,7/10)	Motorola (6,3/10)	HP (5,7/10)	Sony (4,7/10)
7		Fujitsu-Siemens (7/10)	Toshiba (6/10)	Fujitsu-Siemens (6/10)	Acer (5,3/10)	LGE (4,3/10)
8	Fujitsu-Siemens (7/10) ↓	Samsung (6,7/10)	Fujitsu-Siemens (6/10)	HP (5,6/10)	Lenovo (5,3/10)	Panasonic (3,3/10)
9	Nokia (6,7/10) ↓	Motorola (6,7/10)	Acer (5,7/10)	Acer (5,3/10)	Sony (5/10)	Toshiba (3/10)
10	HP (6,7/10) ↑	Toshiba (6/10)	Apple (5,3/10)	Toshiba (4,3/10)	Panasonic (4,3/10)	Fujitsu-Siemens (3/10)
11	Apple (6/10) ↑	Acer (5,7/10)	HP (5,3/10)	Sony (4/10)	LGE (4/10)	Apple (2,7/10)
12	Acer (5,7/10) ↓	Apple (5,3/10)	Panasonic (5/10)	LGE (3,6/10)	Samsung (4/10)	Acer (2,3/10)
13	Panasonic (5/10) ↑	HP (5,3/10)	LGE (4,3/10)	Panasonic (3,6/10)	Toshiba (3,7/10)	Motorola (1,7/10)
14	Motorola (5/10) ↓	Panasonic (5/10)	Sony (4/10)	Apple (2,6/10)	Apple (2,7/10)	Lenovo (1,3/10)
15	Sharp (4,7/10)					
16	Microsoft (2,7/10)					
17	Philips (2/10)					
18	Nintendo (0/10)					